



COMMUNE DE
St-Légier-La Chiésaz

COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITE AU CONSEIL COMMUNAL

No 8-2015 - Séance du 30 mars 2015 - Orale

Commission municipale de suivi de la crèche-garderie du Lazé

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

La municipalité a pris acte du retrait du point 8 de l'ordre du jour du conseil communal du 30 mars qui s'intitulait : « Récusation d'une membre de la commission du suivi de « La démolition et la construction de la crèche-garderie au Lazé ». Or, en effet, il n'y a pas de récusation étant donné qu'il s'agit d'une commission de la municipalité et non du conseil communal.

Par conséquent, dans sa séance du 16 courant, la municipalité a pris note de la communication du conseil communal, proposant des membres intéressés à rejoindre la commission municipale « consultative de suivi de la crèche garderie ».

La municipalité annonce donc la composition de cette **commission consultative** :

M. Gérald Gygli, municipal en charge des bâtiments, président
Mme Antoinette Siffert, municipale déléguée à la Fondation de la Petite enfance
Mme Veronica Stucky, directrice de la fondation de la Petite enfance
Mme Sarah Reymond, directrice de la crèche-garderie

Mme Monica Simonet, conseillère communale
M. Pierre-Alain Besson, conseiller communal
M. Giuseppe Singarella, conseiller communal

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

A. Bovay

Le Secrétaire

J. Steiner

St-Légier-La Chiésaz, le 30 mars 2015

M. Alain Bovay, syndic

Bureau du conseil communal (si communication orale)